

*Communiqué du 25 juin 2020*

***Dernier sondage sur la fin de vie***

***71% des médecins favorables à la légalisation de l'euthanasie ou au suicide  
médicalement assisté***

***L'ADMD demande une nouvelle loi sur la fin de vie !***

Une enquête du site d'informations Medscape portant sur « l'éthique médicale en France » a révélé de nouveaux chiffres sur la fin de vie.

Les chiffres sont sans appel : [71% des médecins interrogés se sont prononcés pour « autoriser l'euthanasie ou le suicide médicalement assisté »](#), dont 29% sous conditions. Les médecins rejoignent ainsi l'opinion des [Français qui sont 96% à être favorables à la légalisation de l'euthanasie](#), d'après d'un sondage d'Ipsos publié en avril 2019.

Pour Jean-Luc Romero-Michel, président de l'ADMD : « Alors qu'une majorité claire de députés s'est prononcée en faveur de la légalisation de l'euthanasie et que les Français sont à une écrasante majorité pour le respect de la volonté des patients se trouvant en situation de fin de vie, c'est au tour des médecins de donner, de fait, leur approbation à une révision de la loi Claeys-Leonetti de février 2016. Tous les signaux sont au vert. Le Gouvernement doit respecter l'avis des Français ! »

Rappelons que la récente crise sanitaire a mis en lumière la peur que ressentent de plus en plus de Français de mourir dans d'inacceptables souffrances. Il est urgent de permettre au législateur d'examiner un texte qui non seulement légalise l'euthanasie et le suicide médicalement assisté, mais aussi pose les bases d'un développement effectif de la médecine palliative en France. Pourtant, force est de constater que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la France ne dispose plus d'un plan de développement des soins palliatifs alors même que des disparités criantes subsistent entre les régions : l'Île-de-France concentre à elle seule 40% des unités de soins palliatifs alors qu'elle ne compte que 18% de la population.

Le président de l'ADMD : « Nous devons saisir l'opportunité qui nous est offerte par le Ségur de la santé pour faire entendre au président de la République et au Gouvernement l'avis des médecins et avancer enfin vers une nouvelle loi replaçant le patient au centre de sa propre fin de vie ! »

***Contacts presse***

***Philippe Lohéac, délégué général : +33 (0)1 48 00 04 16***